

# SUIVI INITIAL ET PERIODIQUE DES SALARIES SOUS L'AUTORITÉ DU MÉDECIN DU TRAVAIL

EXPOSITION

## Surveillance Individuelle Renforcée (SIR)

- Amiante
- Plomb
- CMR
- Rayonnements ionisants
- Agents biologique (groupe 3 & 4)
- Milieu Hyperbare
- Montage / Démontage d'échafaudage

- - 18 ans affectés à des travaux dangereux
- Autorisation de conduite (engins de manutention et levage)
- Travaux sous tension électrique avec habilitation
- Manutention manuelle (R4541-9 Code du travail)

Sur demande écrite de l'employeur après discussion avec le médecin du travail et CSE

- Rayonnements ionisants de catégorie A
- (Par service agréé)

## Surveillance Individuelle Adaptée (SIA)

- Travail de nuit
- Salarié de - 18ans
- Agents biologique (groupe 2)
- Champs électromagnétiques

- Travailleur handicapé
- Salarié ayant une RQTH
- Femme enceinte ou allaitante

## Surveillance Individuelle Simple (SIS)

Cas Général

Embauche

1 an

2 ans

3 ans

4 ans

5 ans

PÉRIODICITÉ

← Avant la prise de poste

Examen Médical d'Aptitude à l'Embauche

Avis d'Aptitude

← Avant la prise de poste

Examen Médical d'Aptitude à l'Embauche

Avis d'Aptitude

← Avant la prise de poste

Visite d'information et de Prévention Initiale (VIPI)

Attestation de suivi

→ Après la prise de poste (3 mois après prise de poste)

→ Après la prise de poste (3 mois après prise de poste)

Visite d'information et de Prévention Initiale (VIPI)

Attestation de suivi

TH vu par le médecin

Examen Médical d'Aptitude Périodique

Avis d'Aptitude



Visite d'information et de Prévention Périodique (VIPP)

Attestation de suivi



Entretien Intermédiaire

Attestation de suivi

Examen Médical d'Aptitude Périodique

Avis d'Aptitude



Visite d'information et de Prévention Périodique (VIPP)

Attestation de suivi



Visite réalisée par le Médecin du travail

Visite réalisée par un infirmier, un interne, un médecin du travail

Attestation de suivi